

Rubrique :	Pge : 6-7
Actualités	1/2



ENTREPRISES

Les dirigeants coûtent plus cher à assurer

Alors que se multiplient les mises en cause personnelles de dirigeants, les assurances souscrites par les entreprises pour couvrir ce type de risque voient leurs prix monter en flèche.

Le coût des primes réclamées aux entreprises pour couvrir la responsabilité personnelle de leurs dirigeants s'est envolé ces derniers mois : la hausse atteint parfois 300 à 400 % ! Les compagnies d'assurances profitent ainsi de l'envol des demandes de couvertures «responsabilité civile des mandataires sociaux» (RCMS) souscrites par les entreprises pour assurer leurs dirigeants : qu'ils soient accusés pour faute de gestion, voire plus rarement pour le non-respect des statuts ou des lois, présidents et administrateurs peuvent en effet se retrouver condamnés au civil à payer sur leurs deniers personnels des montants non négligeables. Les dernières réclamations dans le cas de Vivendi Universal absorberaient selon la rumeur la totalité de la couverture RCMS du groupe, de l'ordre de 135 millions de dollars. Or, «le nombre de mises en cause a été multiplié par 2 en France ces dernières années», estime Daniel Bernert, chez Marsh.

Des risques en explosion. De même, l'assureur AIG a vu ses cas d'indemnisation en RCMS renforcés de 20 % en 2002,

tandis que les montants indemnisés s'inscrivaient eux-mêmes en hausse d'environ 25 %. De fait, avec la multiplication des défaillances d'entreprises, les appels en comblement de passif des dirigeants deviennent plus fréquents. Mais à ces cas jusqu'ici classiques de mises en cause viennent s'en ajouter de nouveaux : depuis le scandale Enron, notamment, les motifs ont trait à l'information diffusée sur l'entreprise ou à la pertinence des investissements. «Et les cas d'incrimination sont d'autant plus nombreux que si, dans le passé, les problèmes étaient réglés entre professionnels, aujourd'hui la société civile demande des comptes», souligne Xavier Guilhou, chez Eurogroup. La montée des risques a donc logiquement engendré un renforcement des demandes de couvertures de la part des entreprises. «Si les grands groupes étaient quasi déjà tous couverts pour ce type de risque, les PME, encore peu assurées jusqu'ici, augmentent leurs demandes de 50 % depuis un an», constate Alain Mourot, chez AIG. Résultat, alors que le marché était très compétitif voilà deux ans, les primes ont tendance à augmenter, notamment pour les sociétés cotées, et d'autant plus que l'ensemble des produits d'assurance a vu ses prix grimper depuis septembre 2001. Toutefois, les évolutions de prix sont très différenciées. «L'augmentation des tarifs se limite à 10 ou 20 % pour les PME régionales, en bonne

santé financière, affirme Roger Bissor, chez Conseils et Risques Financiers, un courtier spécialiste de l'assurance des dirigeants. Les mises en cause sont en effet plutôt rares quand les affaires marchent bien.» A l'opposé, les augmentations ont été plus sévères sur les sociétés perçues comme risquées par les assureurs. «Les primes réclamées pour couvrir les dirigeants de start-up technologiques ont crû de 30 à 50 % et celles facturées aux sociétés cotées aux Etats-Unis entre 200 et 400 %, ces deux catégories de risques étant les plus difficiles à couvrir désormais», précise Eric Rémus, chez Assurance et Capital Partners, un courtier spécialisé dans ces deux segments.

Des assureurs plus frileux. Mais non contentes d'augmenter les primes, les compagnies se protègent aussi en introduisant des clauses restrictives dans les contrats. «Plus que sur les augmentations de primes, somme toute souvent limitées à 10 %, les entreprises ont intérêt à se montrer exigeantes sur le maintien d'une couverture de qualité», souligne Roger Bissor. Les assureurs tentent en effet de réduire leurs engagements au moyen de clauses d'exclusion variées : les franchises font leur apparition dans les contrats, au côté des réclamations présentées par certains actionnaires, ou encore des comptes manifestement non sincères. «Poussée jusqu'au bout, cette logique peut aboutir à ne plus garantir que les risques par-

Rubrique :	Pge : 6-7
Actualités	2/2

ticuliers et non pas le risque raréfient : ils se limitent es- par l'ampleur des risques...
général, explique Xavier essentiellement à ce jour à **Frédérique Garrouste**
Guilhou. Une tendance fâ- Chubb et AIG, après que
cheuse mais d'autant plus d'autres compagnies se sont
probable que les acteurs se retirées du marché, effrayées

Combien coûte une assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants ?

Risque	Prime annuelle (en milliers d'euros)	Montant garanti (en millions d'euros)	Augmentation de prime
PME régionale en bonne santé financière	5	2 ou 3	+ 10 à 20 %
Start-up technologique	8-10	1	+ 30 à 50 %
Société cotée	1 %	2 à 10	+ 30 à 100 %
Société française cotée au Nasdaq	100-150	3	+ 200 à 400 %



Les réclamations à l'encontre des dirigeants de Vivendi Universal atteindraient 135 millions de dollars.